

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 10 JUIN 2011

Convocations adressées le 1^{er} juin 2011
Nombre de délégués titulaires en exercice : 11
Nombre de délégués titulaires présents : 9
Nombre de délégués votants : 10

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :
22 JUIN 2011

Membres titulaires présents :

Monsieur Alain DAYAN, Président – Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU, 2^{ème} Vice-Président – Monsieur Patrick POIRIER, 3^{ème} Vice-Président – Monsieur Gilbert HELENE – Monsieur Philippe LE BRETON – Monsieur Jean-Marie BEFFARA – Monsieur Gilles DEGUET – Monsieur Alain MICHEL – Monsieur Christian BRAULT.

Membres titulaires absents :

Madame Mélanie FORTIER, 1^{ère} Vice-Présidente, est suppléée par Monsieur Pierre-Alain ROIRON.
Monsieur Serge BABARY

Membres suppléants présents :

Monsieur Pierre-Alain ROIRON

**CS 11.06.02 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2010 ET
AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU, 2^{ème} Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2010 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses	1.263.949,16 €
Recettes	1.286.654,49 €
soit un excédent de fonctionnement de	22.705,33 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
soit un excédent d'investissement de	0 €

soit un excédent net global de clôture de 22.705,33 €

Il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010, soit un excédent de 22.705,33 €.

Il est proposé au Comité syndical de donner au résultat l'affectation suivante :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) 22.705,33 €

et d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-31 et L 2311-5,

Le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Claude-Pierre CHAUVÉAU, 2ème Vice-Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Compte Administratif dressé par Monsieur le Président accompagné du compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental,

Considérant que Monsieur Alain DAYAN, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2010, les finances du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport international de Tours Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

- **APPROUVE** le compte administratif 2010 du Budget Principal, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

- **ENTERINE** l'affectation des résultats de l'exercice 2010 :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) 22.705,33 €

Le Comité syndical adopte.

(8 votes pour - 1 vote contre : Monsieur Gilles DEGUET)

Acte exécutoire le 21 JUIN 2011 après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte



Alain DAYAN